

Elite Insurance Company Limited – sous administration (« Elite »)

Rapport d'étape des Administrateurs Conjointes pour la période du 11 décembre 2025 au 10 juin 2026

Date : 5 août 2026

La Cour suprême de Gibraltar

Numéro de dossier : 2019/COMP/002

Numéro de société : 91111



Sommaire

Abréviations et définitions	3
Messages clés	5
<i>Pourquoi nous vous avons envoyé le présent rapport</i>	5
<i>Montant que les Créanciers peuvent recevoir</i>	5
<i>Ce que vous avez besoin de faire</i>	6
Progrès depuis notre dernier rapport	8
<i>Clôture</i>	8
<i>Gestion de la liquidation</i>	9
<i>Mises à jour du portefeuille</i>	9
<i>Recouvrement d'actifs</i>	11
<i>Impôt sur les sociétés, IPT et TVA</i>	12
<i>Collaboration avec les parties prenantes</i>	12
<i>Transactions avec les parties liées</i>	12
<i>Autres informations</i>	13
<i>Droits des Créanciers</i>	13
Ce qu'il nous reste à faire	14
<i>Rapports ultérieurs et coordonnées</i>	14
Annexe A : Recettes et paiements	15
Annexe B : Dépenses	16
<i>Paievements aux associés</i>	17
<i>Décaissements</i>	17
<i>Sociétés juridiques et autres sociétés professionnelles</i>	18
Annexe C : Mise à jour sur la rémunération	19
<i>Nos heures et nos taux horaires moyens</i>	19
<i>Notre politique de tarification du temps et nos taux horaires</i>	20
<i>Nos relations</i>	20
<i>Notre travail au cours de la Période</i>	21
<i>Nos travaux à venir</i>	24
Annexe D : Autres informations	27

Abréviations et définitions

Le tableau suivant indique les abréviations et les termes d'insolvabilité qui sont spécifiques à cette nomination et à ce rapport :

Abréviation ou définition	Signification
Administration	L'Administration de Elite Insurance Company Limited
CBLI	CBL Insurance Limited (en liquidation)
Commutation	La commutation avec le réassureur principal d'Elite, CBLI
Société/Elite	Elite Insurance Company Limited (en Administration)
Cour	La Cour suprême de Gibraltar
Portail des créanciers	Le portail en ligne accessible sur le Site internet de la Société, par lequel les Créanciers du Plan peuvent soumettre leurs Demandes au titre du Plan d'apurement et les Informations justificatives conformément au Plan
Créanciers	Créanciers garantis, privilégiés et non garantis
Formulaire de demande d'indemnisation	Un formulaire à remplir par les Créanciers du Plan détaillant les Passifs au titre du Plan à l'encontre de la Société conformément au Plan
Date limite de soumission des demandes	17 h (CET) le 1er décembre 2026, soit l'heure et la date tombant 180 jours après la Date d'entrée en vigueur, avant laquelle les Créanciers du Plan sont tenus de soumettre leur Demande au titre du Plan d'apurement conformément au Plan
Date limite	L'heure et la date jusqu'auxquelles les Créanciers Protégés FSCS conservent l'accès à la rémunération du FSCS. Il est prévu que ce sera le 31 décembre 2027 à 17 h (CET) ou à toute date ultérieure pouvant être déterminée conjointement avec le FSCS, sous réserve qu'un préavis d'au moins six mois soit donné aux Créanciers du plan sur le Site internet de la Société.
Créanciers de l'assurance directe	Créanciers non privilégiés non garantis dont les demandes d'indemnisation découlent du fait qu'ils sont titulaires de police directs de la Société et non titulaires de polices de réassurance émises par la Société
Avis de non-responsabilité	Avis de non-responsabilité
DO	Une police d'assurance dommage ouvrage souscrite par les propriétaires français pour les défauts de construction
Date d'entrée en vigueur	Le 4 juin 2026, date à laquelle l'ordonnance de la Cour suprême de Gibraltar homologuant le Plan a été remise au Registre des sociétés de Gibraltar et le Plan est entré en vigueur.
Lignes directrices d'estimation	Les Lignes directrices d'estimation décrivent l'approche que la Société demande aux autres Créanciers d'assurance directe de suivre pour évaluer leurs Demandes au titre du Plan d'apurement
UE	Union européenne
FAQ	Foire aux questions
FCA	L'Autorité de conduite financière au Royaume-Uni (Financial Conduct Authority)
FGAO	Fonds de Garantie des Assurances Obligatoires de dommages (fonds du régime de compensation français pour les assurances dommages obligatoires)
FSICR	Règlementation des services financiers (compagnies d'assurance) de 2020 (Financial Services (Insurance Companies) Regulations)
FSCS	Le Plan d'indemnisation des services financiers au Royaume-Uni (Financial Services Compensation Scheme)
Créanciers Protégés FSCS	Les Créanciers d'assurance directe qui pourraient avoir une créance à l'encontre d'Elite éligible à la protection du FSCS conformément aux règles du FSCS.
Polices protégées FSCS	Polices d'assurance détenues par des Créanciers Protégés FSCS qui ont donné lieu, ou pourraient donner lieu, à une demande d'indemnisation éligible à la protection du FSCS conformément aux règles du FSCS.
Règles du FSCS	Les Règles de protection des assurés de la Prudential Regulation Authority du Royaume-Uni (Prudential Regulation Authority's Policyholder Protection Rules)
GAF	Le Fonds auxiliaire grec (Greek Auxiliary Fund)
GIA11	Loi sur l'insolvabilité de Gibraltar de 2011 (Gibraltar Insolvency Act)
GIR14	Règles d'insolvabilité de Gibraltar de 2014 (Gibraltar Insolvency Rules)
GFSC	Commission des services financiers de Gibraltar (Gibraltar Financial Services Commission)
ICF	Le Fonds de garantie des assurances irlandais (Insurance Compensation Fund)
IPT	Taxe sur les primes d'assurance (Insurance Premium Tax)
Administrateurs Conjoint/nous/notre/Cabinet	Edgar Lavarello de PricewaterhouseCoopers Limited Gibraltar, Dan Schwarzmann de PricewaterhouseCoopers Advisory Limited Bermuda and James Cameron de PricewaterhouseCoopers LLP UK
Montant net des demandes au titre du Plan d'apurement	Une Demande au titre du Plan d'apurement après qu'elle a été acceptée ou tranchée, nette de toute compensation et de toute déduction, conformément au Plan
Autres créanciers d'assurance directe	Tous les Créanciers d'assurance directe qui sont ou se disent créanciers d'Elite au titre d'un passif du Plan, à l'exception de ceux autrement éligibles à la protection du FSCS
Créanciers privilégiés	Les Créanciers énumérés à l'article 2 de l'Annexe GIR14, concernant principalement les montants dus aux collaborateurs ou déduits de la rémunération des collaborateurs, et les montants dus au Gouvernement de Gibraltar.
Période	Du 11 décembre 2025 au 10 juin 2026
Propositions	Les propositions des Administrateurs pour l'Administration d'Elite en date du 9 février 2020

PSL	Lettre de déclaration de pratique
PwC	PricewaterhouseCoopers Limited Gibraltar et/ou PricewaterhouseCoopers LLP UK et/ou PricewaterhouseCoopers Advisory Limited Bermuda
Quest	Quest Consulting (London) Limited (en tant que gestionnaire de liquidation d'Elite)
RCD	Police d'assurance Responsabilité civile décennale souscrite par les constructeurs immobiliers français pour les défauts de construction
SCA	Agence des demandes d'indemnisation de l'Etat irlandaise (State Claims Agency)
Plan	Plan d'apurement entre Elite et ses Créanciers d'assurance directe, conformément à la Partie VIII de la Loi sur les sociétés de Gibraltar de 2014 (Gibraltar Companies Act)
Créancier du Plan	Une personne qui est ou se dit être un créancier de la Société au titre d'un passif du Plan
Demande au titre du Plan d'apurement	Les informations indiquées sur un Formulaire de demande d'indemnisation par un Autre Créancier d'Assurance Directe conformément au Plan
Fonds du Plan	Les liquidités disponibles pour distribution au moment pertinent pour être versées aux Créanciers du Plan au titre du Plan Créances éligibles au paiement conformément au Plan
Passif du Plan	Un passif dû par la Société qui constituerait une « créance d'assurance directe » en vertu et conformément aux Règlements 243(1) et 250 des Réglementations des services financiers (compagnies d'assurance) de 2020 (Gibraltar) qui est survenu à la Date d'entrée en vigueur ou avant celle-ci ou qui survient par la suite conformément à une obligation contractée avant la Date d'entrée en vigueur
Créanciers garantis	Créanciers dont la dette est garantie
Informations justificatives	Les informations et documents que les Créanciers du Plan sont tenus de communiquer avec leur Formulaire de demande d'indemnisation à l'appui de leur Demande au titre du Plan d'apurement
Créanciers non garantis	Créanciers qui ne sont ni garantis ni privilégiés (y compris les Créanciers en vertu d'un contrat d'assurance)
TVA	Taxe britannique sur la valeur ajoutée
Site internet	www.pwc.co.uk/elite-insurance

Le présent rapport a été préparé par Edgar Lavarello, Dan Schwarzmann et James Cameron en tant qu'Administrateurs Conjointes de la Société, dans le seul but de se conformer à leur obligation légale de rendre compte de l'Administration aux Créanciers en vertu des GIA11 et GIR14, et à aucune autre fin. Il ne convient pas qu'une autre personne s'y fie, ou à une autre fin, ou dans tout autre contexte, notamment pour éclairer une décision d'investissement en lien avec la dette ou un investissement financier dans la Société. Les résultats estimés pour les Créanciers inclus dans le présent rapport ne sont qu'indicatifs et ne peuvent être considérés comme des recommandations quant au résultat réel pour les Créanciers.

Il est fait référence dans ce rapport à des occasions où les Administrateurs Conjointes ont consulté des conseillers juridiques. Toutefois, les Administrateurs Conjointes n'ont pas l'intention de renoncer à un quelconque privilège dont eux-mêmes ou Elite disposent en matière de conseil juridique. Toute personne choisissant de se fonder sur ce rapport à toute fin ou dans tout contexte autre que ceux prévus par la GIA11 et les GIR14 le fait à ses propres risques. Dans toute la mesure permise par la loi, les Administrateurs Conjointes n'assument aucune responsabilité à l'égard de ces personnes en ce qui concerne le présent rapport.

Le présent rapport doit être lu conjointement avec les propositions des Administrateurs Conjointes émises à l'attention des Créanciers de la Société et les précédents rapports d'étape des Administrateurs Conjointes, qui peuvent être consultés sur le site web de la Société. Sauf indication contraire, tous les montants figurant dans le présent rapport et dans les annexes sont indiqués hors TVA.

Edgar Lavarello de PricewaterhouseCoopers Limited Gibraltar, Dan Schwarzmann de PricewaterhouseCoopers Advisory Limited Bermuda et James Cameron de PricewaterhouseCoopers LLP UK ont été nommés Administrateurs Conjointes par la Cour suprême de Gibraltar pour gérer les affaires, les activités et les biens de la Société. Les Administrateurs Conjointes agissent en tant qu'agents de la Société uniquement et sans responsabilité personnelle. Edgar Lavarello est autorisé par la GFSC à Gibraltar à agir en tant que praticien de l'insolvabilité (numéro de licence IP FSC 0892 FSA). Dan Schwarzmann est autorisé à agir en tant que praticien de l'insolvabilité par l'Institute of Chartered Accountants en Angleterre et au Pays de Galles (numéro IP 8912). James Cameron est autorisé à agir en tant que praticien de l'insolvabilité par l'Institute of Chartered Accountants en Angleterre et au Pays de Galles (numéro IP 28290). Les Administrateurs Conjointes sont liés par le Code de déontologie en matière d'insolvabilité qui peut être consulté à l'adresse suivante : <https://www.gov.uk/government/publications/insolvency-practitioner-code-of-ethics>.

La Société est autorisée et réglementée par la GFSC. Siège social : c/o PricewaterhouseCoopers Limited, 327 Main St, GX11 1AA, Gibraltar.

Les Administrateurs Conjointes sont habilités à agir en qualité de responsables du traitement des données à caractère personnel au sens du Data Protection Act du Royaume-Uni et/ou de toute loi applicable en matière de protection des données en vigueur à Gibraltar ou dans tout autre pays (le cas échéant) en fonction des différentes activités de traitement effectuées. PwC peut agir en tant que sous-traitant de données sur instruction des Administrateurs Conjointes. Les données à caractère personnel seront conservées en toute sécurité et traitées uniquement pour les questions relatives à la nomination des Administrateurs Conjointes. Vous pouvez obtenir des renseignements complémentaires en consultant les déclarations de confidentialité sur les sites internet www.pwc.co.uk et <https://www.pwc.gi/privacy.html> ou en contactant les Administrateurs Conjointes.

PricewaterhouseCoopers Limited est une société anonyme enregistrée à Gibraltar sous le numéro 94799. Le siège social de PricewaterhouseCoopers Limited est sis 327 Main Street, Gibraltar, GX11 1AA. PricewaterhouseCoopers Limited est autorisé et réglementé par la Commission des services financiers de Gibraltar en tant que cabinet d'audit.

PricewaterhouseCoopers LLP est une société à responsabilité limitée enregistrée en Angleterre sous le numéro OC303525. Le siège social de PricewaterhouseCoopers LLP est 1 Embankment Place, Londres WC2N 6RH. PricewaterhouseCoopers LLP est autorisée et réglementée par la Financial Conduct Authority pour les activités d'investissement désignées.

PricewaterhouseCoopers Advisory Limited Bermuda, dont le numéro d'immatriculation est 26336, est une entreprise membre de PricewaterhouseCoopers International Limited, dont chaque entreprise membre constitue une entité juridique distincte. Le siège social de PricewaterhouseCoopers Advisory Limited est sis P.O. Box HM 1171, Hamilton HM EX, Bermudes.

Messages clés

Pourquoi nous vous avons envoyé le présent rapport

Nous vous écrivons pour vous tenir informé de l'Administration d'Elite dans les six mois qui ont suivi notre dernier rapport daté du 5 février 2026. Il s'agit du treizième rapport d'étape rédigé par les Administrateurs Conjointes de la Société.

Les Créanciers souhaiteront peut-être consulter le présent rapport en même temps que nos rapports d'étape précédents et nos Propositions initiales, qui restent disponibles sur le Site web de la Société. Les informations contenues dans ces rapports ne sont pas répétées ici, sauf si elles sont jugées nécessaires ou utiles aux fins de cette mise à jour.

Nous avons continué à faire des progrès dans l'Administration. L'objectif de l'Administration est d'obtenir un meilleur résultat pour les Créanciers de la Société dans leur ensemble que si la Société était liquidée (sans avoir été sous Administration au préalable). Comme indiqué dans nos rapports précédents, les Administrateurs Conjointes estiment qu'un Plan constitue le meilleur mécanisme pour atteindre l'objectif de l'Administration et mettre en œuvre le processus le plus efficace pour clôturer le patrimoine de la Société dans l'intérêt de tous les Créanciers. Au cours de la Période, le Plan a été approuvé par les majorités légales requises des Créanciers du Plan et a été homologué par la Cour suprême de Gibraltar le 27 mai 2026, le Plan prenant effet le 4 juin 2026.

Il s'agit d'une étape importante qui permet à la Société de poursuivre un processus approuvé pour les créances des créanciers, ce qui permet une distribution de fonds plus rapide qu'il n'aurait été possible autrement si le Plan n'avait pas été approuvé. La date limite de soumission des demandes au titre du Plan, connue sous le nom de Date limite de soumission des demandes, est fixée au 1er décembre 2026 à 17 h (CET). Veuillez consulter la section « Clôture » du présent rapport pour de plus amples informations. Si vous avez des questions, veuillez utiliser les coordonnées suivantes :

Royaume-Uni et autre : Elite-insurance.uk@quest-group.co.uk ou +44 (0) 207 129 8147
France : Elite-insurance.fr@quest-group.com ou +44 (0) 207 129 8661
Italie : Elite-insurance.it@quest-group.com ou +44 (0) 207 129 8663
Ou écrivez à : Elite Insurance Company Limited (sous Administration), c/o Quest Consulting, 4th Floor, 52-54 Gracechurch Street, London, EC3V 0EH, Royaume-Uni.

Montant que les Créanciers peuvent recevoir

Les Administrateurs Conjointes demeurent dans l'incapacité de fournir une estimation fiable du résultat probable aux Créanciers. C'est parce qu'il existe encore un certain nombre d'incertitudes importantes concernant le volume et le montant des passifs qui pourraient survenir. Il existe également une incertitude concernant les contreparties supplémentaires qui pourraient être dues à Elite en vertu de la Commutation.

Par conséquent, et ce n'est qu'une fois que la date limite de soumission des demandes du Plan sera dépassée et qu'une proportion significative des Demandes au titre du Plan d'apurement aura été évaluée, qu'une estimation raisonnable pourra être fournie. Nous continuerons à vous tenir informés du montant que les créanciers pourraient recevoir dès que l'information sera disponible. Cela devrait être le cas au cours du premier semestre 2027. Veuillez lire le reste de ce document et demander des conseils spécifiques supplémentaires si nécessaire.

Créanciers garantis

Nous n'avons pas connaissance de l'existence de Créanciers garantis.

Créanciers privilégiés

Étant donné qu'Elite n'avait pas de collaborateurs directs au moment de notre nomination, nous ne pensons pas que des Créanciers privilégiés se manifesteront à l'égard d'anciens collaborateurs.

Créanciers non garantis

Il est rappelé aux Créanciers que les Créanciers de l'assurance directe se classent avant tous les autres Créanciers non garantis en vertu de la FSICR. Veuillez noter que les créanciers ayant des réclamations de dommages-intérêts convenues concernant des polices d'assurance directe exclues par les Administrateurs Conjointes sont classés comme Créanciers d'assurance directe.

En raison de la priorité accordée aux Créanciers d'assurance directe en vertu du FSICR et sur la base de l'évaluation actuelle de la situation financière d'Elite par les Administrateurs Conjointes, tous les autres Créanciers non garantis ne doivent pas s'attendre à percevoir un dividende. Tous les Créanciers devraient continuer à prendre les mesures appropriées pour atténuer leurs pertes autant que possible.

Le tableau suivant résume l'issue possible pour les créanciers, sur la base de ce que nous savons actuellement.

Catégories de créanciers	Estimation actuelle (p en GBP)	Estimation précédente (p en GBP)
Créanciers garantis	S/O	S/O
Créanciers privilégiés	S/O	S/O
Créanciers non garantis	Incertain	Incertain

Ce que vous avez besoin de faire

Le Plan est désormais en vigueur et les Créanciers du plan sont tenus de déterminer s'ils sont un Créancier Protégé FSCS ou un Autre créancier d'assurance directe.

Les Créanciers Protégés FSCS sont les créanciers d'assurance directe qui peuvent avoir une créance contre Elite éligible à la protection du FSCS.

Autres créanciers d'assurance directe incluent tous les créanciers d'assurance directe, autres que les Créanciers Protégés FSCS, qui peuvent avoir une créance à l'encontre d'Elite.

En résumé, les demandes valides à l'encontre d'Elite sont susceptibles d'être éligibles à la protection du FSCS si :

- vous êtes un demandeur admissible au sens de la règle 7 des Règles du FSCS (qui sont accessibles ici : <https://www.prarulebook.co.uk/prarules/policyholder-protection>). Les demandeurs qui sont des personnes physiques ou de petites entreprises sont susceptibles d'être admissibles à une indemnisation. Généralement, les entreprises dont le chiffre d'affaires dépasse 1 million GBP par an ne sont pas admissibles à l'indemnisation du FSCS ; et
- vous disposez d'une demande protégée au titre d'une police d'assurance dont Elite est l'assureur, au sens de la règle 9 des Règles du FSCS. Plus précisément, la demande découle d'une police d'assurance Elite qui couvre des risques originaires du Royaume-Uni et qui a été émise depuis Gibraltar ou la succursale britannique d'Elite.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le Site internet du FSCS www.fscs.org.uk/making-a-claim/claims-process/eligibility-rules et dans le Règlement de l'Autorité de réglementation prudentielle (PRA) www.prarulebook.co.uk/prarules/policyholder-protection. Vous devriez peut-être envisager de solliciter des conseils juridiques si vous ne savez pas si vous êtes admissible à la protection du FSCS.

Créanciers Protégés FSCS

Les Créanciers Protégés FSCS ne sont pas tenus de soumettre une Demande au titre du Plan d'apurement et doivent continuer à soumettre les demandes découlant de leurs Polices protégées FSCS dans la manière habituelle jusqu'à la Date limite. Celle-ci est actuellement prévue pour le 31 décembre 2027 à 17 h (CET).

Au plus tard un mois avant la Date limite, la Société notifiera chaque Créancier Protégé FSCS par courrier postal ou électronique, lorsqu'elle dispose des coordonnées pertinentes. Un avis sera également publié sur le Site internet de la Société et annoncé dans les publications britanniques concernées.

Autres créanciers d'assurance directe

Les Autres créanciers d'assurance directe doivent soumettre un Formulaire de demande d'indemnisation au titre de toute Demande au titre du Plan d'apurement que vous avez ou pourriez avoir à l'encontre d'Elite au plus tard à la Date limite de soumission des demandes, qui est fixée au 1er décembre 2026 à 17 h (CET). Cela inclut les créanciers dont la créance a déjà été notifiée à Elite ou acceptée par Elite, ainsi que les créances qui sont nées mais n'ont pas encore été notifiées, ou les estimations de créances futures.

Si vous avez voté sur le Plan, votre Formulaire de vote aura été converti en Formulaire de demande d'indemnisation, y compris pour ceux qui ont voté contre le Plan, sauf si vous avez choisi de ne pas le faire lors de la soumission de votre vote. Vous pouvez modifier votre Demande au titre du Plan d'apurement à tout moment jusqu'à la Date limite de soumission des demandes.

Les Administrateurs Conjointes ont mis à disposition un Portail des créanciers sur le Site internet de la Société accessible ici : reg.ips-docs.com/Registration aux fins de soumission des demandes. Les demandes peuvent également être transmises par e-mail ou par courrier postal. Vous devez inclure une valeur suggérée pour votre Demande au titre du Plan d'apurement, accompagnée d'informations justificatives. Les conseils sur la manière d'évaluer votre Demande au titre du Plan d'apurement sont énoncés dans les Lignes directrices d'estimation à l'Annexe 1 du Document du Plan, qui est disponible sur le Site internet de la Société.

IMPORTANT : IL EST RAPPELÉ À TOUS LES AUTRES CRÉANCIERS D'ASSURANCE DIRECTE QU'ILS DOIVENT DÉPOSER UN FORMULAIRE DE CRÉANCE AVANT LA DATE LIMITE DE SOUMISSION DES DEMANDES. SI VOUS NE SOUMETTEZ PAS UN FORMULAIRE DE CRÉANCE AVANT LA DATE LIMITE DE SOUMISSION DES DEMANDES, VOUS N'AUREZ PAS DROIT À RECEVOIR DE PAIEMENT DE LA PART D'ELITE OU À AVOIR D'AUTRES DROITS ENVERS ELITE.

Tous les créanciers

Nous recommandons à tous les Créanciers du Plan de s'inscrire sur reg.ips-docs.com/RegHome pour recevoir de futures communications concernant le Plan et la future Date limite. Veuillez saisir le code **EliteScheme26** lorsque vous y êtes invité. Cela reste le moyen le plus simple de se tenir informé du Plan et de soumettre des Demandes au titre du Plan d'apurement via le Portail des créanciers.

Tous les Créanciers doivent s'assurer que leurs coordonnées et leurs informations bancaires sont tenues à jour. De plus amples informations, notamment les FAQ, les documents relatifs au Plan, le Portail des créanciers et nos coordonnées, sont disponibles sur le Site internet de la Société.

Progrès depuis notre dernier rapport

Cette section traite des principales actions menées depuis notre dernier rapport.

Clôture

Résumé

Comme indiqué dans notre rapport précédent, peu après la fin de la période, le registre italien des entreprises a confirmé que la succursale avait été officiellement fermée avec effet au 5 janvier 2026. Au 6 janvier 2026, toutes les polices d'assurance restantes d'Elite (à l'exception des polices britanniques admissibles à la protection du FSCS) ont fait l'objet d'une renonciation. Une liste de toutes les polices auxquelles Elite a renoncé ainsi que le calendrier des renonciations correspondantes figurent à l'annexe D de la Déclaration Explicative disponible sur le Site internet de la Société.

Il est rappelé aux Créanciers que les Administrateurs Conjointes ont négocié un accord distinct avec le FSCS et, par conséquent, les polices d'assurance détenues par les Créanciers Protégés FSCS n'ont pas été exclues. Par conséquent, les titulaires de police bénéficiant de la protection du FSCS conserveront l'accès à l'indemnisation du FSCS si elle devient exigible en vertu de la police jusqu'à la Date limite, qui est actuellement estimée au 31 décembre 2027. À la Date limite, les Polices protégées du FSCS seront traitées comme si elles avaient été exclues. Cet accord avec le FSCS a été conçu pour s'assurer qu'il ne porte pas préjudice de manière injuste aux Autres Créanciers d'assurance directe d'Elite et, en particulier, le FSCS continuera de payer les coûts associés à la liquidation des Polices protégées FSCS. L'accord était subordonné à la mise en œuvre du Plan.

Les Administrateurs Conjointes ont également étudié la disponibilité d'une indemnisation pour tous les Créanciers du Plan, notamment ceux de toutes les juridictions européennes où Elite a souscrit des polices d'assurance, soit directement, soit par l'intermédiaire d'agents souscripteurs. Les trois pays, autres que le Royaume-Uni, dans lesquels la rémunération peut être disponible pour les Créanciers du Plan sont la France, la Grèce et l'Irlande. De plus amples informations sur leurs positions sont disponibles ci-dessous dans la section Mises à jour du portefeuille.

Comme indiqué précédemment dans ce rapport, le Plan a été approuvé par les majorités légales requises des Créanciers du Plan dans les deux catégories lors de réunions tenues virtuellement le 7 mai 2026. Le Plan a été homologué par la Cour suprême de Gibraltar le 27 mai 2026, et est entré en vigueur le 4 juin 2026. La Date limite de soumission des demandes est fixée au 1er décembre 2026 à 17 h (CET).

Plan d'apurement et polices d'assurance exclues

Avis de non-responsabilité et Lettre d'information pratique

À la suite de la fermeture de la succursale italienne le 5 janvier 2026, agissant conformément au GIA11, les Administrateurs Conjointes ont exclu toutes les polices d'assurance restantes d'Elite, à l'exception des polices britanniques admissibles à la protection par le FSCS, avec effet à compter du 6 janvier 2026 inclus. Une clause de non-responsabilité signifie que le contrat conclu avec Elite par vous ou certains de vos client(s) a été résilié. Une copie de l'Avis de non-responsabilité scellée est disponible sur le site Web de la Société.

En vertu du GIA11, les titulaires de police et toute autre personne dont les droits sont affectés par cette exclusion peuvent soumettre une demande d'indemnisation dans le cadre de l'Administration d'Elite, et donc dans le cadre du Plan, pour toute perte ou tout dommage subi en conséquence.

Le 12 janvier 2026, les Administrateurs Conjointes ont émis une « Lettre d'information pratique » (Practice Statement Letter, « PSL ») adressée à toutes les parties connues affectées par le Plan, ainsi qu'un Avis de non-responsabilité concernant toutes les polices restantes d'Elite non protégées par le FSCS. La PSL a fourni des informations clés concernant les modalités proposées du Plan et un aperçu du processus prévu du Plan.

Audience de convocation

Au cours de la Période, Elite a sollicité auprès de la Cour l'autorisation de convoquer des réunions de ses créanciers dont les droits juridiques seraient affectés par le Plan, afin d'examiner et, si jugé approprié, d'approuver le Plan proposé. L'audience relative à cette demande, appelée audience de convocation, a eu lieu le 13 mars 2026. Lors de cette audience, la Cour a accordé à Elite l'autorisation de convoquer les Réunions du Plan tant pour les Créanciers Protégés FSCS que pour les Autres créanciers d'assurance directe.

Réunions du Plan

Deux Réunions du Plan, une pour chaque catégorie de Créanciers du Plan, ont eu lieu le 7 mai 2026 pour examiner et, si les créanciers du Plan l'estimaient approprié, approuver le Plan.

Les Créanciers Protégés FSCS ont approuvé le Plan à 98 % en nombre et à 96 % en valeur, tandis que les Autres créanciers d'assurance directe ont approuvé le Plan à l'unanimité, avec un soutien de 100 % tant en nombre qu'en valeur. Le Plan a donc été approuvé par les créanciers, ayant recueilli des majorités supérieures aux seuils requis, à savoir 50 % en nombre et 75 % en valeur des créanciers de chaque catégorie présents et votants aux Réunions du Plan.

Un avis du résultat des Réunions du Plan est disponible sur le Site internet de la Société.

Audience d'homologation et Date d'entrée en vigueur du Plan

Par ordonnance de la Cour en date du 27 mai 2026, le Plan a été homologué et est entré en vigueur le 4 juin 2026, la Date limite de soumission des demandes étant fixée à 180 jours plus tard, soit à 17 h (CET) le 1er décembre 2026.

Toutes les Demandes au titre du Plan d'apurement doivent être reçues au plus tard à la Date limite de soumission des demandes pour être valides. Vous pouvez soumettre un Formulaire de demande d'indemnisation révisé et/ou toute information justificative pertinente révisée concernant une Demande au titre du Plan d'apurement à tout moment jusqu'à la Date limite de soumission des demandes.

Gestion de la liquidation

Fonctionnement

Les Administrateurs Conjointes continuent de tester le modèle opérationnel requis pour la liquidation de l'activité d'assurance d'Elite et d'apporter les modifications nécessaires pour tenir compte de la maturité des portefeuilles d'activités d'Elite et du Plan. Quest reste la principale responsable de la liquidation et le premier point de contact pour les Créanciers. Nous continuons de surveiller la performance de Quest conformément aux termes des accords contractuels avec les Administrateurs Conjointes. Les Administrateurs Conjointes travaillent également avec un petit nombre de tiers spécialisés dans certaines juridictions pour aider à la liquidation ordonnée des portefeuilles d'activités d'Elite.

Au cours de la Période, 1 519 demandes d'indemnisation d'assurance ont été clôturées, représentant une valeur ajustée d'environ 1,1 million GBP (frais et indemnisation inclus). 1 337 nouvelles demandes d'indemnisations ont été notifiées au cours de la Période, la majorité étant des demandes d'indemnisations post-avis de non-responsabilité de la construction française ouvertes et clôturées au cours de la Période. À la fin de cette Période, environ 9 600 demandes d'indemnisation sont en attente, la majorité étant en sommeil, pour une valeur estimée à environ 99 millions GBP.

Nous surveillons également les plaintes reçues par Quest et nos prestataires spécialisés. Au cours de la Période, 14 nouvelles réclamations ont été reçues, dont 13 ont été résolues. La seule réclamation en suspens a été clôturée peu de temps après la Période. En outre, les Administrateurs Conjointes continuent de traiter les demandes d'indemnisation complexes, le cas échéant.

Mises à jour du portefeuille

La situation actuelle en ce qui concerne les portefeuilles d'activités d'Elite et l'éligibilité des titulaires de police à une indemnisation est résumée ci-dessous : Les titulaires de police doivent contacter Quest aux coordonnées indiquées à la page 5 s'ils ont des questions concernant leur police d'assurance ou leur demande d'indemnisation.

France

Comme indiqué dans les rapports précédents, toutes les polices d'assurance de construction françaises ont été exclues par les Administrateurs Conjointes conformément au GIA11, avec effet à compter du 15 septembre 2020 (inclus). Les Administrateurs Conjointes sont ensuite parvenus à un accord avec le FGAO qui maximise la disponibilité d'une indemnisation pour les titulaires de police français sans porter injustement préjudice à l'ensemble des Créanciers d'Elite. Vous trouverez de plus amples informations sur le site web de la société.

Au cours de la Période, le FGAO a versé 921 000 EUR concernant quatre créances admissibles. Cela porte le montant total versé à 1,7 million EUR pour 50 demandes d'indemnisation admissibles. Quest continue de contacter les titulaires de police dont les demandes d'indemnisation ont été approuvées par Elite avant le 15 septembre 2020 pour faire avancer leurs demandes de remboursement auprès du FGAO. En outre, Quest continue à progresser sur les demandes d'indemnisation DO prérenonciation non dormantes qui manquent actuellement des preuves d'expert requises, mais qui peuvent être admissibles à une indemnisation du FGAO si ces preuves peuvent être obtenues. Quest continue à contacter les titulaires de police concernés pour tenter d'organiser l'instruction d'un expert. Les titulaires de police qui ont une demande d'indemnisation DO préalable à la clause de non-responsabilité et qui pensent être admissibles à une indemnisation du FGAO peuvent contacter

Quest aux coordonnées indiquées en page 5.

Les bénéficiaires de polices DO non admissibles à une indemnisation du FGAO sont en droit de demander une indemnisation à Elite pour les dommages résultant de la clause de non-responsabilité. Tous les demandeurs doivent atténuer leurs pertes et chercher à faire valoir en premier lieu leurs demandes d'indemnisation auprès de leur assureur RCD.

Grèce

Quest, l'agent souscripteur (coverholder) grec d'Elite et le gestionnaire des demandes d'indemnisation, Aegean Insurance, continuent de faire avancer les demandes d'indemnisation en cours et de soumettre les demandes d'indemnisation admissibles convenues au GAF dans les meilleurs délais pour s'assurer qu'ils sont payés. Le GAF indemniserait les tiers en cas de demande d'indemnisation pour dommages corporels et/ou matériels. Au cours de la Période, le GAF a versé 5 400 EUR supplémentaires concernant une seule demande d'indemnisation. Cela porte le montant total versé à 375 000 EUR pour 17 demandes.

La majorité des demandes d'indemnisations grecques en cours d'Elite progressent dans les processus de litige et des règlements anticipés sont étudiés dans la mesure du possible. Nous ne nous attendons pas à d'autres demandes d'indemnisations étant donné que toutes les polices connues ont expiré et que toute autre demande d'indemnisation notifiée à Elite est prescrite en vertu de la prescription grecque.

Irlande

La SCA a confirmé sa position indiquant que le statut d'Elite ne permettait pas de demander des paiements de demandes d'indemnisation auprès de l'ICF. D'après les informations disponibles, les Administrateurs Conjointes anticipent une possible indemnisation au moment où Elite entrera en liquidation dans le cadre de la stratégie de sortie plus générale. Les assurés irlandais doivent soumettre leurs demandes d'indemnisation à l'encontre d'Elite dans le cadre du Plan avant la Date limite de soumission des demandes, et nous fournirons des informations complémentaires sur la disponibilité d'une indemnisation le moment venu, suite à la mise en liquidation d'Elite.

Les Administrateurs Conjointes ont renoncé à toutes les polices d'assurance irlandaises d'Elite avec effet au 6 janvier 2026. Tous les titulaires de police concernés ont droit à des dommages de la part d'Elite pour une perte ou un dommage subi à la suite de la clause de non-responsabilité. Tous les demandeurs sont tenus d'atténuer leurs pertes, par exemple, en obtenant une couverture d'assurance alternative pour la période restante du contrat d'assurance direct qui a été exclu. Des informations supplémentaires sont disponibles, notamment les effets de l'Avis de non-responsabilité sur le Site internet de la Société.

Italie

Le nombre de demandes d'indemnisation en cours en Italie a continué de diminuer à mesure que le portefeuille mûrissait. Au cours de la Période, cinq demandes d'indemnisation ont été rouvertes et 70 demandes ont été clôturées. Aucune nouvelle demande n'a été reçue. Les assurés italiens doivent soumettre leurs demandes d'indemnisation à l'encontre d'Elite dans le cadre du Plan avant la Date limite de soumission des demandes, et nous fournirons des informations complémentaires sur la disponibilité d'une indemnisation le moment venu, suite à la mise en liquidation d'Elite.

Les Administrateurs Conjointes ont renoncé à toutes les polices d'assurance italiennes d'Elite. Tous les titulaires de police concernés ont droit à des dommages de la part d'Elite pour une perte ou un dommage subi à la suite de la clause de non-responsabilité. Tous les demandeurs sont tenus d'atténuer leurs pertes, par exemple, en obtenant une couverture d'assurance alternative pour la période restante du contrat d'assurance direct qui a été exclu. Des informations supplémentaires sont disponibles, notamment les effets de l'Avis de non-responsabilité sur le Site internet de la Société.

Espagne

Le portefeuille espagnol a continué sa liquidation comme prévu, sans nouvelle demande d'indemnisations reçue au cours de la Période. Les Administrateurs Conjointes ont renoncé à toutes les polices d'assurance espagnoles d'Elite avec effet au 6 janvier 2026. Tous les titulaires de police concernés ont droit à des dommages de la part d'Elite pour une perte ou un dommage subi à la suite de la clause de non-responsabilité. Tous les demandeurs sont tenus d'atténuer leurs pertes, par exemple, en obtenant une couverture d'assurance alternative pour la période restante du contrat d'assurance direct qui a été exclu. Des informations supplémentaires sont disponibles, notamment les effets de l'Avis de non-responsabilité sur le Site internet de la Société.

Royaume-Uni

Comme indiqué précédemment dans ce rapport, les Créanciers Protégés FSCS ne sont pas tenus de soumettre une demande d'indemnisation dans le cadre du Plan et doivent continuer à soumettre des demandes d'indemnisation de manière habituelle jusqu'à la Date limite, qui est actuellement estimée au 31 décembre 2027, le FSCS fournissant une indemnisation aux demandeurs admissibles à 90 %, ou 100 % pour les produits d'assurance obligatoire, de la valeur de la demande d'indemnisation. Le FSCS protège uniquement les demandeurs et les demandes d'indemnisations qui répondent aux exigences indiquées dans les Règles du FSCS. Les Administrateurs Conjointes ont renoncé à toutes les polices d'assurance d'Elite non protégées par le FSCS du Royaume-Uni. Vous devez examiner attentivement les informations sur le site Web du FSCS et

décider si vous pensez avoir une demande d'indemnisation contre Elite qui est admissible à la protection. De plus amples informations sont disponibles, notamment les effets de l'Avis de non-responsabilité pour les Autres créanciers d'assurance directe sur le Site internet de la Société.

Au cours de la Période, le FSCS a versé 255 000 GBP concernant 13 demandes d'indemnisation admissibles. Cela porte le montant total versé par le FSCS à 27,6 millions GBP concernant 3 408 demandes d'indemnisations.

Recouvrement d'actifs

Au cours de la Période, nous avons continué à hiérarchiser les réalisations proportionnelles au niveau de maturité du portefeuille et visant à maximiser la valeur pour les Créanciers.

Recouvrements des demandes d'indemnisation et des assurances

Elite a continué d'engager des procédures de recouvrement dans l'ensemble de ses juridictions européennes, ce qui a abouti à des recouvrements de 406 000 EUR dans le cadre de l'activité en Europe et de 94 000 GBP dans le cadre de l'activité au Royaume-Uni au cours de la Période. À la fin de la Période, le total des recouvrements des demandes d'indemnisation et des recouvrements d'assurance s'élève à

3,9 millions EUR et 4,1 millions GBP en euros et en livres sterling respectivement.

Elite a reçu 235 000 EUR en lien avec une créance découlant d'un accord transactionnel en suspens convenu entre les parties avant l'insolvabilité d'Elite. La dette liée à une obligation AFCA (achèvement espagnol) émise par Elite en vertu d'un acte de reconnaissance de dette et d'hypothèque. Le paiement représentait le règlement complet et définitif de la dette impayée, incluant les frais juridiques et les intérêts, clôturant ainsi l'affaire.

Comme indiqué dans la période précédente, la Cour d'appel française a rendu son jugement en faveur d'Elite, rejetant les tentatives du liquidateur d'un ancien agent souscripteur d'Elite de recouvrer des fonds de près d'un million d'euros détenus sur un compte bancaire français en fiducie pour Elite. Le liquidateur a par la suite formé un nouveau recours, qui devrait être examiné au quatrième trimestre 2026. Les Administrateurs Conjointes continuent de prendre des mesures pour recouvrer ces fonds et poursuivre d'autres demande d'indemnisations dans la liquidation de l'agent souscripteur.

Nous continuons de poursuivre un certain nombre d'autres recouvrements potentiels d'actifs dans diverses juridictions et fourniront des mises à jour dans les futurs rapports d'étape.

Commutation

Nous avons continué à suivre la position d'Elite en ce qui concerne la Commutation et restons engagés si nécessaire auprès des liquidateurs de CBLI. La date limite pour que les créanciers de CBLI soumettent leurs créances est passée au cours de la période précédente et les liquidateurs ont terminé la vérification de toutes les créances qui leur ont été soumises. Les liquidateurs ont réitéré une fourchette potentielle de dividendes de 45 % à 55 %, sous réserve d'une évaluation actuarielle actualisée des réserves. Un examen plus approfondi dans le cadre de la Commutation peut donc être accepté par Elite. Cependant, un créancier a formé un recours devant la Haute Cour de Nouvelle-Zélande pour tenter d'annuler la décision des liquidateurs. En conséquence, le calendrier et le montant de toute contrepartie supplémentaire qui pourrait être due à Elite dans le cadre de la commutation sont actuellement incertains.

Recouvrements de réassurance

Nous avons continué à travailler en liaison avec les réassureurs et les courtiers en réassurance sur un certain nombre d'accords de réassurance afin d'assurer le traitement et la collecte continus des recouvrements.

Il reste un nombre relativement faible de réassureurs pour lesquels une conclusion anticipée n'a pas été possible à ce jour. Les Administrateurs Conjointes ont étudié d'autres options à cet égard et collaborent avec un tiers sur une solution qui maximise les recouvrements pour Elite.

Gestion de la trésorerie

À la fin de la Période, la Société détenait des fonds disponibles de 28 millions GBP, 7,1 millions EUR, et 100 NZD. Presque tous ces fonds ont été investis sur des comptes de dépôt du marché monétaire. Afin de gérer efficacement le risque de crédit des contreparties, la Société a diversifié ses investissements dans des banques mondiales très bien notées. Les soldes restants sont détenus sur des comptes courants auprès de Barclays Bank et HSBC pour couvrir les coûts d'exploitation et les activités commerciales en cours.

Nous continuons à surveiller les dépôts sur le marché monétaire et les taux d'intérêt pour vérifier que nos investissements respectent les principes de sécurité, de liquidité et de rendement. Cette approche garantit que les fonds sont investis de manière à maximiser les intérêts tout en respectant les politiques de gestion de la trésorerie qui mettent l'accent sur la gestion et la diversification du risque de crédit des contreparties.

Au cours de la Période, les intérêts perçus se sont élevés à 612 000 GBP et 67 000 EUR.

Impôt sur les sociétés, IPT et TVA

Les Administrateurs Conjointes ont continué de travailler en liaison avec Quest pour obtenir les informations nécessaires à la gestion des affaires fiscales de la Société concernant les obligations avant et après la nomination dans toutes les juridictions concernées.

Nous continuons d'examiner et de soumettre les déclarations fiscales pour l'impôt sur les sociétés et la taxe sur les primes d'assurance (Insurance Premium Tax, IPT) afin de garantir la conformité dans toutes les juridictions concernées, y compris l'approbation et le traitement associés de tous les paiements de dettes fiscales qui en résultent.

Collaboration avec les parties prenantes

Les Administrateurs Conjointes continuent de collaborer avec les parties prenantes clés, y compris le Comité des Créanciers et les autorités réglementaires compétentes.

Comité des Créanciers

Nous avons collaboré avec le Comité des Créanciers tout au long du processus de conception et de mise en œuvre du Plan. Le Comité des Créanciers a été consulté et ses avis ont été pris en compte, dans la mesure du possible. Nous remercions encore les membres du Comité des Créanciers pour leur collaboration et soutien constants.

Au cours de la Période, nous nous sommes réunis avec le sous-comité chargé des honoraires afin d'examiner les coûts pour la période du 1er juillet 2025 au 31 décembre 2025 ainsi que les progrès réalisés par rapport aux étapes clés de 2025. Les Administrateurs Conjointes ont également informé le sous-comité chargé des honoraires de l'état d'avancement suite à la fermeture de la succursale italienne d'Elite, y compris l'émission du PSL et l'avis de renonciation adressé aux Créanciers. Le sous-comité chargé des honoraires a approuvé le décaissement d'une partie des honoraires différés des Administrateurs Conjointes suite à l'approbation du Plan.

La prochaine réunion du sous-comité chargé des honoraires devrait avoir lieu au 3e trimestre 2026.

Collaboration réglementaire

La Société reste agréée et régie dans la mesure requise aux fins de l'Administration et, en tant que telle, doit continuer à se conformer aux exigences réglementaires en vigueur. Nous continuons à collaborer avec les organismes de réglementation d'Elite, le cas échéant, concernant les progrès de l'Administration et du Plan. Les Administrateurs Conjointes continuent de tenir les autres organismes de réglementation d'Elite informés des progrès et des développements clés pertinents pour l'Administration et leurs juridictions respectives.

Communication

Les Administrateurs Conjointes continuent d'utiliser le Site web de la Société en tant que moyen de faire parvenir les dernières informations aux titulaires de police ainsi qu'aux Créanciers. À moins que vous ne nous informiez que vous souhaitez recevoir des communications par courrier, le Site web de la Société sera utilisé comme principal moyen de communication au cours de l'Administration du Plan. En raison du grand nombre de titulaires de police européens, nous continuons de traduire les parties essentielles du Site web de la Société et les documents pertinents en français et en italien.

Le Site internet de la Société est mis à jour en fonction des communications pertinentes, des communiqués de presse et des réponses aux questions fréquemment posées. Les Créanciers sont encouragés à surveiller le Site internet de la Société pour y lire les mises à jour relatives au Plan. Au cours de la Période, nous avons comptabilisé 16 966 visites uniques sur le Site internet de la Société. Nous continuons à répondre aux demandes de renseignements de la part des titulaires de police et d'autres parties prenantes par l'intermédiaire de nos lignes d'assistance dédiées ou par e-mail.

Transactions avec les parties liées

À ce jour, les Administrateurs n'ont cédé aucun actif à une partie (personne ou société) ayant un lien avec les administrateurs, actionnaires ou Créanciers garantis de la société ou leurs associés. Les Administrateurs ne demandent pas l'approbation des Créanciers pour effectuer une cession substantielle à une personne liée.

Autres informations

Nomination d'un administrateur conjoint supplémentaire

La Cour a accordé une demande de nomination de James Cameron, du cabinet PricewaterhouseCoopers LLP UK, en tant qu'Administrateur conjoint supplémentaire d'Elite, avec effet à compter du 17 juin 2026.

James Cameron rejoint Edgar Lavarello et Dan Schwarzmann en tant qu'Administrateurs Conjointes d'Elite. Cette nomination a été effectuée en vue de soutenir la poursuite et le bon déroulement de la procédure d'Administration et pour assurer la continuité dans l'exercice de leurs fonctions. Les Administrateurs Conjointes gèrent les affaires, l'activité et les biens de la Société en qualité de mandataires et sans responsabilité personnelle.

James Cameron est autorisé à agir en tant qu'administrateur judiciaire par l'Institut des experts-comptables agréés en Angleterre et au Pays de Galles (Institute of Chartered Accountants) (numéro IP : 28290).

Frais liés à la mise sous Administration

Nous présentons à l'Annexe B un relevé des dépenses que nous avons engagées pendant la Période. La déclaration exclut tout passif fiscal potentiel que nous pourrions avoir à payer en tant que frais liés à la mise sous Administration en temps voulu, car les montants dus dépendront de la situation à la fin de l'exercice dans chaque pays.

Nos honoraires

La mise à jour de notre rémunération qui couvre nos honoraires, décaissements et autres affaires connexes dans le cadre de ce dossier est fournie à l'Annexe C. Les Administrateurs Conjointes continuent de percevoir des honoraires conformément aux résolutions relatives aux honoraires approuvés.

Notre compte de recettes et de paiements

Un compte rendu des reçus et des paiements dans le cadre de l'Administration pour la Période figure à l'Annexe A. Nous considérons que tous les paiements qui ont été effectués en tant que dépense de l'Administration sont appropriés et proportionnels à la taille et à la complexité de l'Administration.

Droits des Créanciers

Les Créanciers ont le droit de demander des informations supplémentaires sur la rémunération ou les dépenses dans les 21 jours suivant la réception du présent rapport, comme indiqué dans le S49 GIR14. Toute demande doit être faite par écrit. Veuillez consulter gibraltarlaws.gov.gi/legislations/insolvency-rules-2014-3745 pour en savoir plus.

Vous pouvez également en demander une copie gratuitement en appelant PwC UK au +44 (0)20 7583 5000 ou par e-mail à uk_elite@pwc.com.

Ce qu'il nous reste à faire

L'Administration de la Société est complexe compte tenu de la grande diversité des portefeuilles qu'elle a souscrits et des territoires dans lesquels elle a opéré. Au cours des six prochains mois, nous nous concentrerons sur les points suivants :

- Évaluation et valorisation des Demandes au titre du Plan d'apurement soumises par d'Autres créanciers d'assurance directe ;
- Engager activement des procédures de recouvrement d'actifs et autres recouvrements de la Société ;
- Préparation et facilitation des distributions aux Autres créanciers d'assurance directe dans le cadre du Plan ;
- Suivi continu de Quest et veiller à ce que les créances des Créanciers Protégés FSCS soient traitées et avancées de manière appropriée ; et
- Se conformer aux exigences légales et réglementaires.

Rapports ultérieurs et coordonnées

Le prochain rapport destiné aux Créanciers sera distribué aux Créanciers dans environ six mois. Si vous avez des questions, veuillez nous contacter par e-mail à l'adresse uk_elite@pwc.com pour toutes les questions liées à l'Administration et à l'adresse elite-insurance.scheme@quest-group.co.uk pour toutes les questions relatives au Plan.

Sincères salutations,

[Signature]

Au nom et pour le compte de la Société

Edgar Lavarello

Les Administrateurs Conjointes (agissant en tant qu'agents et sans engagement de leur responsabilité personnelle)

Edgar Lavarello de PricewaterhouseCoopers Limited Gibraltar, Dan Schwarzmann de PricewaterhouseCoopers Advisory Limited Bermuda et James Cameron de PricewaterhouseCoopers LLP UK (ensemble les « Administrateurs Conjointes ») ont été nommés par la Cour suprême de Gibraltar pour gérer les affaires, les activités et les biens de la Société. Les Administrateurs Conjointes agissent en tant qu'agents de la Société uniquement et sans responsabilité personnelle. Edgar Lavarello est autorisé par la GFSC à Gibraltar à agir en tant que praticien de l'insolvabilité (numéro de licence IP FSC 0892 FSA). Dan Schwarzmann est autorisé à agir en tant que praticien de l'insolvabilité par l'Institute of Chartered Accountants en Angleterre et au Pays de Galles (numéro IP 8912). James Cameron est autorisé à agir en tant que praticien de l'insolvabilité par l'Institute of Chartered Accountants en Angleterre et au Pays de Galles (numéro IP 28290). Les Administrateurs Conjointes sont liés par le Code de déontologie en matière d'insolvabilité qui peut être consulté à l'adresse suivante : <https://www.gov.uk/government/publications/insolvency-practitioner-code-of-ethics>.

La Société est autorisée et réglementée par la GFSC. Siège social : c/o PricewaterhouseCoopers Limited, 327 Main St, GX11 1AA, Gibraltar.

Les Administrateurs Conjointes sont habilités à agir en qualité de responsables du traitement des données à caractère personnel au sens du Data Protection Act du Royaume-Uni et/ou de toute loi applicable en matière de protection des données en vigueur à Gibraltar ou dans tout autre pays (le cas échéant) en fonction des différentes activités de traitement effectuées. PwC peut agir en tant que sous-traitant de données sur instruction des Administrateurs Conjointes. Les données à caractère personnel seront conservées en toute sécurité et traitées uniquement pour les questions relatives à la nomination des Administrateurs Conjointes. Vous pouvez obtenir des renseignements complémentaires en consultant les déclarations de confidentialité sur les sites internet www.pwc.co.uk et <https://www.pwc.gi/privacy.html> ou en contactant les Administrateurs Conjointes.

Annexe A : Recettes et paiements

	Au 10 juin 2026			Au 10 juin 2026, équivalent GBP total	Mouvements du 11 décembre 2025 au 10 juin 2026 (équivalent GBP)	Au 10 décembre 2025 (équivalent GBP) REVU ET CORRIGÉ au taux de change du 10 juin 2026	Au 10 décembre 2025 Équivalent GBP
	GBP	EUR	NZD				
Recettes							
Liquidités en banque - recette	12 235 428	6 159 009	-	17 544 460	-	17 544 460	17 618 235
Recouvrement des demandes d'indemnisation	1 082 050	3 288 354	-	3 916 594	307 444	3 609 150	3 645 579
Intérêt	5 799 488	593 005	1 858	6 311 463	669 463	5 642 000	5 648 298
Investissements et actions	979 711	17 375	-	994 688	-	994 688	994 896
Prime brute - Prime ATE	3 970 481	6 067	-	3 975 711	-	3 975 711	3 975 783
Dettes et remboursements divers	16 331	10 000	-	24 951	-	24 951	25 071
Recouvrements d'assurance	2 991 397	610 582	-	3 517 715	137 051	3 380 664	3 386 074
Recouvrements de réassurance	42 826 636	76 328	1 000 000	43 327 005	-	43 327 005	43 327 202
Recouvrements généraux	-	1 119 653	-	965 135	-	965 135	978 547
Total des recettes	69 901 522	11 880 373	1 001 858	80 577 721	1 113 958	79 463 763	79 599 685
Paiements							
Liquidités en banque – paiement	-	-	1 001 739	435 330	-	435 330	434 613
Honoraires des titulaires d'une fonction	21 321 590	-	-	21 321 590	2 556 776	18 764 814	18 764 814
Frais des titulaires d'une fonction	19 871	-	-	19 871	3 951	15 920	15 920
Honoraires des titulaires d'une fonction pré-Administration	282 910	-	-	282 910	-	282 910	282 910
Frais des Titulaires d'une fonction pré-Administration	2 225	-	-	2 225	-	2 225	2 225
Services liés à la liquidation	7 399 269	-	-	7 399 269	631 202	6 768 067	6 768 067
Frais de gestion des créances	769 878	2 117 083	-	2 594 792	105 800	2 488 992	2 512 974
Frais professionnels	142 486	618 142	-	675 322	119 073	556 249	562 671
Impression, papeterie et affranchissement	855 020	25 439	-	876 949	437 748	439 200	439 505
Frais et dépenses juridiques	9 526 938	1 798 308	-	11 077 070	1 036 476	10 040 594	10 061 437
Publicité légale	161 437	-	-	161 437	96 018	65 419	65 419
Coûts fiscaux	287 932	128 073	-	398 330	50	398 280	399 813
TVA irrécupérable	1 118 796	11 201	-	1 128 450	15 946	1 112 505	1 112 639
Frais bancaires	24 365	13 403	-	35 918	622	35 295	35 448
Frais de stockage	13 592	70 726	-	74 558	2 476	72 082	72 917
Total des paiements	41 926 309	4 782 375	1 001 739	46 484 021	5 006 138	41 477 883	41 531 372
POSITION NETTE	27 975 213	7 097 998	119	34 093 700	(3 892 180)	37 985 880	38 068 313

Composés comme suit	GBP	EUR	NZD	Au 10 juin 2026 Équivalent GBP total
Barclays UK	716 717	506 129	119	1 153 049
HSBC UK	7 273			7 273
Dépôts sur le marché des capitaux	27 251 223	6 591 869		32 933 378
	27 975 213	7 097 998	119	34 093 700

Taux de change - (Banque d'Angleterre)	
10 juin 2026	1 GBP à 1,1601 EUR
10 décembre 2025	1 GBP à 1,1442 EUR
10 juin 2026	1 GBP à 2,3011 NZD
10 décembre 2025	1 GBP à 2,3049 NZD

Annexe B : Dépenses

Le tableau suivant montre le détail de nos dépenses encourues sur la Période. Les dépenses sont des montants que nous devons payer en tant qu'Administrateurs Conjointes de la Société, qui comprennent nos honoraires en excluant toutefois les distributions aux Créanciers. Le tableau exclut le passif fiscal futur potentiel que nous pourrions avoir à payer en tant que frais liés à la mise sous Administration en temps voulu, dans la mesure où les montants dus dépendront de la situation à la fin de l'exercice comptable fiscal.

Le tableau doit être lu conjointement avec le compte des recettes et des paiements de l'Annexe A, qui indique les dépenses effectivement payées pendant la Période et le total payé à ce jour.

	GBP	EUR
Nature des dépenses	Au cours de la Période	Au cours de la Période
	(£)	(€)
Frais bancaires	60	650
Frais de gestion des créances	932	126 500
TVA irrécupérable	17 305	-
Frais et dépenses juridiques	1 196 658	63 760
Dépenses des titulaires d'une fonction	3 676	-
Honoraires des titulaires d'une fonction*	2 324 023	-
Impression, papeterie et affranchissement	437 748	-
Frais professionnels	48 431	832
Services liés à la liquidation	633 552	-
Publicité légale	132 827	-
Frais de stockage	1 761	1 229
Coûts fiscaux	50	-
Total des dépenses	4 797 023	192 971

* Cela représente 100 % des frais.

Paielements aux associés

Nous avons mandaté les professionnels suivants sur ce dossier en raison de leur expertise juridictionnelle en matière fiscale et réglementaire, ainsi qu'à des fins d'efficacité. Les montants indiqués ont été payés au cours de la Période.

Service fourni	Nom du cabinet/de l'organisation	Compétence	Base des honoraires	Montant engagé
Services professionnels	PwC Tax Societa tra Professionisti a responsabilita limitata	Italie	Coûts en temps et dépenses	81 952,00 EUR

Il est demandé à tous les professionnels tiers de présenter une analyse et une description des coûts en temps ou un calendrier des tâches réalisées, en fonction de leur base d'honoraires, afin de justifier les factures présentées. Toutes les factures sont examinées avant d'être approuvées pour le paiement. Nous sommes convaincus que le niveau du coût est approprié.

Décaissements

Les décaissements sont des frais payés par les Administrateurs Conjointes, qui peuvent inclure un élément de coûts partagés ou répartis. Des décaissements d'un montant total de 1 489 GBP ont été engagés au cours de la Période relative aux catégories ci-dessous.

Catégorie	Montant engagé (GBP)
Frais de déplacement	588
Frais d'archivage	515
Affranchissement et autres	386
Total	1 489

Sociétés juridiques et autres sociétés professionnelles

En plus des collaborateurs précédemment mentionnés, nous avons mandaté les professionnels suivants sur ce dossier :

Les parties concernées ont été choisies en raison de leur domaine d'expertise spécifique ou de leurs connaissances techniques et les paiements versés à ces parties sont basés sur des conditions commerciales standard.

Service fourni	Nom du cabinet/de l'organisation	Motif sélectionné	Base des honoraires
Services juridiques, notamment : Assistance lors de la gestion et de la conclusion des demandes d'indemnisation	• A and L Goodbody • Ayache Salama • Assurety Limited • Bryan Cave Leighton Paisner LLP • Clifford Chance LLP • Clyde & Co Claims LLP • CMS Adonnino Ascoli & Cavasola Scamoni • CMS Albinana & Suarez de Lezo, S.L.P • Da Ros Associes • DWF Law LLP/DWF Rousaud • Costas Duran Abogados • Ellul & Co. Limited • Freshfields Bruckhaus Deringer LLP • Gateley Plc • Jean-Baptiste Meyrier • Kennedys Law LLP • Pante Fabio Gaspare • SCP Gloaguen Phily • SCP Kiejman & Marembert • Maître Zuelgaray Herve • SCP L. Poulet-Odent • Studio Legale Avv. Michele Tavazzi • Studio Grazzini • Triay Lawyers Limited • Unalome Legal Sarl • Weightmans LLP	• Connaissance du secteur • Expertise en matière d'insolvabilité • Expertise juridictionnelle	Coûts en temps et dépenses
Gestion des agents/demandes d'indemnisation	• ACS Solutions • All Risks SRL • Crawford & Company Legal Services Ltd • Marley Risk Consultants • International Fire Investigators and Consultants Ltd • Quest Consulting (London) Limited • Woodgate and Clark Limited	• Connaissance des titulaires de police • Expérience en matière de gestion des demandes d'indemnisation	Coûts en temps et dépenses

Nous exigeons de tous les professionnels tiers qu'ils présentent une analyse et une description des coûts horaires ou un calendrier des tâches réalisées, en fonction de leur base d'honoraires, afin de justifier les factures présentées. Toutes les factures sont examinées avant d'être approuvées pour le paiement. Nous sommes convaincus que le niveau du coût juridique et professionnel est approprié.

Annexe C : Mise à jour sur la rémunération

Le 23 octobre 2020, le Comité des Créanciers a approuvé les résolutions autorisant les Administrateurs Conjointes à prélever une rémunération correspondant à 75 % des taux convenus, comme indiqué dans les rapports précédents. Les 25 % restants représentent des frais différés pour le travail effectué au cours de la Période et peuvent être publiés à une date ultérieure, à la discrétion du Comité des Créanciers.

Nos heures et nos taux horaires moyens

Les honoraires engagés depuis le début de l'Administration s'élèvent à 27,2 millions GBP (y compris les honoraires différés), aux taux horaires convenus avec le sous-comité chargé des honoraires, ce qui représente une remise sur les taux PwC normaux. Le total des frais facturés et payés aux tarifs convenus est d'environ 21,3 millions GBP. Les frais relatifs au temps de travail engagés au cours de la Période à 100 % des honoraires s'élèvent à 1,3 million GBP. Cela représente 2 382 heures à un taux horaire moyen de 562 GBP. Le tableau ci-dessous présente une ventilation de ces honoraires. Les honoraires différés se sont élevés à 339 000 GBP au cours de la Période.

Au cours de la Période précédente, le sous-comité chargé des honoraires a approuvé une proposition faite par les Administrateurs Conjointes concernant les honoraires différés. La proposition, qui prévoyait auparavant l'abandon de 2 millions GBP d'honoraires différés, a été déclenchée, permettant aux Administrateurs Conjointes de facturer 1,5 million GBP de leur rémunération différée suite à l'émission du PSL et à l'entrée en vigueur du Plan. Par conséquent, le solde des honoraires différés restant dû s'élève désormais à 3,7 millions GBP.

	Partenaire^ (GBP)	Directeur (GBP)	Gestionnaire principal (GBP)	Gestionnaire (GBP)	Associé principal (GBP)	Associé/autre (GBP)	Total pour la période			Total pour la période du 11 décembre 2019 au 10 juin 2026	
							Coût total (GBP)	Heures	Taux horaire moyen (GBP)	Heures	Coût total (GBP)
Comptabilité et trésorerie	2 152	1 650	5 648	11 950	49 808	49 197	120 406	279	432	4 429	1 793 140
Actifs	-	146	231	3 850	-	30	4 257	6	665	6 026	3 184 362
Demandes d'indemnisation	-	-	70 256	1 339	-	6 372	77 966	116	671	6 588	3 922 922
Clôture	-	82 997	278 269	209 380	2 002	136 552	709 199	1 170	606	5 871	3 574 177
Créanciers	13 390	8 248	16 256	6 035	32 348	2 621	78 898	139	566	2 142	811 745
Gestion de la liquidation	-	-	6 905	-	-	2 448	9 353	16	576	7 436	4 015 118
Législation et conformité	28 661	6 067	26 504	32 881	571	79 975	174 658	374	468	6 435	3 131 757
Stratégie et planification	12 568	-	13 076	28 888	433	53 959	108 925	234	466	7 471	4 119 235
Taxes et TVA	17 350	485	35 988	335	-	1 294	55 452	48	1 148	4 489	3 078 192
Total pour la période	74 121	99 593	453 133	294 657	85 162	332 448	1 339 114	2 382	562	50 887	27 630 649
Frais amortis							(33 183)				(416 114)
Total des honoraires*							1 305 931				27 214 535

Cela représente 100 % des honoraires.

^ Comprend un associé fiscaliste à la retraite qui a été conservé comme consultant dans le but de mettre à profit son expertise.

Notre politique de tarification du temps et nos taux horaires

Nous et notre équipe facturons notre temps consacré au travail que nous devons réaliser dans le cadre de l'Administration. Nous déléguons les tâches à des agents de grade approprié, en tenant compte de leur expérience et de toute connaissance spécialisée nécessaire, et nous les supervisons correctement afin de maximiser la rentabilité du travail effectué. Tout ce qui est complexe ou important et qui relève d'une responsabilité exceptionnelle est traité par nos cadres supérieurs ou par nous-mêmes.

Tous nos employés qui travaillent sur l'Administration (y compris nos trésoriers) facturent le temps dédié directement dans le dossier. Leur temps est inclus dans toute analyse du temps facturé. À chaque grade de personnel est associé un taux horaire de facturation revu ponctuellement. Le travail effectué par notre personnel de soutien et de secrétariat est facturé séparément et n'est pas inclus dans les taux horaires facturés par les partenaires ou les autres membres du personnel. Le temps est facturé en unités de six minutes au Royaume-Uni et en unités de 15 minutes à Gibraltar. Nous ne facturons ni les frais généraux, ni les frais d'administration.

Nous indiquons ci-dessous les taux maximaux de facturation par heure pour les différents grades de notre personnel. L'équipe centrale des Administrateurs Conjointes est composée de membres du personnel du Royaume-Uni et de Gibraltar. Lorsque les Administrateurs Conjointes font appel à l'expertise de spécialistes au sein du cabinet tels que des experts actuariels et fiscaux, des taux spéciaux s'appliquent.

À partir du 1er juillet 2025*			
Grade	Taux - Royaume-Uni, GBP/heure	Taux - Gibraltar, GBP/heure	Taux spéciaux au Royaume-Uni, GBP/heure (maximum)
Partenaire^	1 056	956	1 843
Directeur	971	765	1 625
Gestionnaire principal	771	529	1 243
Gestionnaire	669	421	964
Associé principal	541	240	449
Associé	335	120	349
Autre	S.O.	S/O	206

* Il s'agit de nos taux convenus à 100 %, un minimum de 25 % restant à la discrétion du Comité des Créanciers, conformément aux résolutions approuvées.

^ Comprend un associé fiscaliste à la retraite qui a été conservé comme consultant dans le but de mettre à profit son expertise.

Nos relations

Nous n'entretenons aucune autre relation commerciale ou personnelle que celles précédemment divulguées avec les parties qui approuvent nos honoraires ou qui fournissent des services dans le cadre de l'Administration, lorsque la relation pourrait donner lieu à un conflit d'intérêts.

Notre travail au cours de la Période

Le tableau suivant fournit plus de détails sur les principaux domaines de travail ; cette liste n’est pas exhaustive.

Travaux entrepris	Pourquoi le travail était nécessaire	Avantage financier éventuel du travail fourni pour les créanciers OU exigence légale
Comptabilité et trésorerie		
- Traitement de tous les fonds entrants via le système de comptabilité des Administrateurs afin de garantir la cohérence du codage et la clarté des rapports. - Préparation et mise à jour des rapports périodiques sur les flux de trésorerie afin de gérer les niveaux de liquidité des actifs. - Traiter les reçus, les paiements et les journaux sans rapport avec les transactions. - Effectuer les rapprochements bancaires et gérer l’investissement des fonds. - Correspondre avec les banques concernant les virements spécifiques.	Afin de gérer les comptes bancaires de la Société.	Assure une bonne gestion des fonds détenus et aide à maximiser les intérêts reçus (et à minimiser les intérêts payés) proportionnellement aux tolérances au risque appropriées.
Actifs		
- Poursuite des procédures de recouvrement, notamment auprès de Moonlight Terramar, qui a été recouvré au cours de la Période, ainsi que d’autres recouvrements au titre de la réassurance et d’autres recouvrements d’actifs. - Continuer à faire progresser les recouvrements détenus dans les comptes fiduciaires et mener d’autres actions de recouvrement transfrontalières complexes. - Surveiller les positions de réassurance et de commutation et dialoguer avec les contreparties lorsque des éléments supplémentaires peuvent être dus.	Afin de garantir un rendement maximal aux Créanciers.	Générer des fonds au profit des Créanciers.
Demandes d’indemnisation		
- Conduite de négociations pour un certain nombre de demandes d’indemnisation de grande valeur et/ou complexes, en matière de litiges et de procédures précontentieuses. - Enquête et traitement des demandes d’indemnisations complexes et des questions qui leurs sont liées. - Veiller à ce que les demandes d’indemnisation soient réglées efficacement et à une valeur appropriée. - Continuer à soumettre les demandes d’indemnisation admissibles au FSCS pour paiement. - Faire progresser les demande d’indemnisations en cours dans les juridictions européennes en collaboration avec les gestionnaires de demande d’indemnisations locaux. - Continuer à soumettre des demandes d’indemnisation admissibles à des plans d’indemnisation locaux tels que le FGAO et le GAF. - Traitement des demandes d’indemnisation, et des problématiques qui leurs sont liées, remontées par Quest et/ou les autres gestionnaires de demandes d’indemnisation d’Elite.	Afin de garantir un rendement maximal aux Créanciers.	Maximiser les fonds au profit des Créanciers en convenant de demande d’indemnisations valides à une valeur appropriée et en utilisant les plans d’indemnisation disponibles.

Clôture		
- Poursuite de la rédaction des documents du Plan, y compris les documents justificatifs des créanciers (Document du Plan, Déclaration Explicative, lettres d'accompagnement, FAQ, guide d'utilisation du Portail des créanciers, logigramme des créanciers et Lignes directrices d'estimation). - Finalisation de la fermeture de la succursale italienne d'Elite, conformément aux étapes clés énoncées dans le rapport précédent, avec réception de la confirmation officielle de la fermeture du Registre italien des sociétés le 5 janvier 2026. - Envoi de la Lettre d'information pratique (Practice Statement Letter, PSL) à tous les créanciers concernés connus et de l'Avis de renonciation aux Autres créanciers d'assurance directe restants n'ayant pas fait l'objet d'une renonciation préalable, suite à l'approbation de la méthode de notification par la Cour le 5 novembre 2025. - Développement et publication du Portail des créanciers afin de permettre l'inscription en ligne, la soumission des demandes et le vote. - Envoi de la deuxième lettre d'accompagnement (post-audience de convocation) aux Créanciers du Plan, relative au vote et à la soumission des demandes pour les Réunions du Plan. - Envoi d'identifiants de connexion uniques aux créanciers enregistrés pour permettre l'accès au Portail des créanciers pour permettre le vote et la soumission de créances. - Préparation et tenue des Réunions du Plan (par visioconférence le 7 mai 2026) pour permettre aux deux catégories de créanciers de voter sur le Plan, lequel a été approuvé par les majorités requises. - Préparation du Document du Plan, de la Déclaration Explicative et des documents annexes pour l'Audience de convocation à Gibraltar (tenue le 13 mars 2026). - Préparation et dépôt des déclarations de témoins et des documents annexes requis pour les audiences de convocation et d'homologation, y compris la nomination d'un évaluateur de vote indépendant. - Préparation de la documentation pour l'audience d'homologation et obtention de l'ordonnance de la Cour signée donnant effet au Plan, celui-ci entrant en vigueur lors du dépôt de l'ordonnance auprès du Registre des sociétés à Gibraltar. - Préparation du rapport du président sur le déroulement et l'issue des Réunions du Plan aux fins de soumission à la Cour. - Envoi aux Créanciers de la lettre d'accompagnement confirmant la Date d'entrée en vigueur du Plan et la Date limite de soumission des demandes. - Publication des avis requis pour les Réunions du Plan (y compris dans la Gibraltar Gazette) ainsi que l'avis confirmant la Date d'entrée en vigueur du Plan. - Poursuite de l'examen de tous les contrats fournisseurs. - Tenue à jour d'un état des résultats estimés (estimated outcome statement, EOS). - Préparation de contenu supplémentaire pour le Site internet de la Société, notamment des FAQ, afin d'expliquer le Plan ainsi que les processus de vote et de soumissions des demandes.	S'assurer que les demandeurs soient traités équitablement et conformément aux bonnes pratiques.	Requis par la loi/nécessaire pour faire progresser le Plan et la stratégie de non-responsabilité, s'assure que toutes les questions liées à l'Administration ont été traitées et qu'un mécanisme efficace existe pour convenir et payer les demandes d'indemnisation.
Créanciers		
- Assurer la liaison avec les Créanciers et les titulaires de police dans diverses juridictions européennes concernant les demandes individuelles. - Fournir en temps utile des mises à jour sur le Site internet de la Société concernant les Réunions du Plan, la prise d'effet du Plan et les changements d'Administrateurs du Plan. - Examiner et répondre aux plaintes des Créanciers qui ont été transmises aux Administrateurs Conjointes.	Afin de tenir informés les Créanciers.	Travail effectué en prévision du retour des fonds aux Créanciers et pour soutenir leur participation effective au Plan.

Supervision de la gestion de la liquidation		
- Réunions régulières avec Quest pour discuter des demandes d'indemnisation clés, des budgets et des questions opérationnelles. - Discussions régulières avec les membres de l'équipe de traitement des demandes d'indemnisation de Quest sur des questions particulières. - Surveillance des performances et des informations de gestion fournies et fourniture de commentaires à ce sujet. - Examiner et convenir des coûts et du budget, y compris les justificatifs, fournis par le gestionnaire de liquidation. - Suivi et examen de la performance de Quest par rapport aux indicateurs clés de performance (KPI) mis en œuvre au cours de la Période. - Superviser les arrangements et les incitations de recouvrement spécialisés conçus pour faire progresser les recouvrements en suspens.	S'assurer que les demandeurs soient traités équitablement et conformément aux bonnes pratiques.	S'assurer que les niveaux de service soient maintenus pour les titulaires de police d'Elite.
Législation et conformité		
- Supervision des titulaires d'une fonction. - Analyses de cas effectuées tous les six mois. - Examen des livres et registres de la Société. - Gestion des systèmes internes de traitement des dossiers, de classement et de comptabilité. - Tenir nos dossiers, préparer des notes de dossier, classer les lettres, e-mails et pièces justificatives pertinents. - Préparation et participation aux réunions avec le sous-comité chargé des honoraires. - Préparer et publier tous les documents, avis et déclarations réglementaires, comme requis. - Assurer la liaison avec les organismes de réglementation concernés et les intervenants tiers, y compris le Comité des Créanciers. - Nomination d'un Administrateur conjoint supplémentaire. - Activités de conformité telles que les contrôles de lutte contre le blanchiment d'argent, la vérification des sanctions et le protocoles de traitement des informations.	Pour se conformer aux obligations légales et aux exigences réglementaires.	Requis par la loi/réglementation.
Stratégie et planification		
- Déterminer la stratégie optimale afin de progresser vers les objectifs de l'Administration, un calendrier indicatif et des étapes clés. - Évaluation des options stratégiques à mettre en œuvre afin d'atteindre les objectifs de l'Administration. - Préparation des budgets d'honoraires et suivi des coûts à discuter avec le sous-comité chargé des honoraires. - Organiser des réunions d'équipe sur la stratégie et les étapes de clôture. - Fournir des mises à jour aux Administrateurs Conjointes concernant l'affaire.	Afin d'assurer la progression de la procédure et de contrôler les coûts.	Garantir une progression ordonnée de la gestion de la procédure et des coûts.
Impôts et TVA		
- Travail en cours pour déterminer les passifs postérieurs à la nomination dans diverses juridictions. - Travaux en cours sur les questions de conformité fiscale dans tous les territoires où la Société opère. - Préparation et soumission de toutes les déclarations fiscales requises dans les juridictions concernées.	Pour se conformer aux obligations légales.	Exigence légale permettant d'assurer le paiement approprié de l'impôt sur les sociétés et d'autres taxes, au profit des Créanciers.

Nos travaux à venir

Il nous faut encore réaliser les travaux suivants pour atteindre l’objectif de l’Administration.

Travaux à réaliser	Avantage financier éventuel du travail fourni pour les créanciers OU exigence légale
Comptabilité et trésorerie	
- Traitement des reçus, des paiements et des journaux. - Effectuer les rapprochements bancaires et gérer l’investissement des fonds. - Gestion et stratégie de trésorerie, y compris la diversification des investissements en numéraire et l’optimisation des intérêts bancaires. - Gestion de la trésorerie et des liquidités pour soutenir le traitement en cours des demandes d’indemnisation, le Plan et les activités de clôture. - Mener une analyse de couverture de change lorsque cela est approprié, en relation avec les demandes d’indemnisation reçues par la Société. - Demande de compte bancaire et autres coordonnées de crédit. - Traiter tout paiement non bancaire ou rejeté.	Assure une bonne gestion des fonds détenus et soutient la préservation et la maximisation de la valeur au profit des Créanciers.
Actifs	
- Analyse des dossiers de la Société et procédures de recouvrement, y compris les recouvrements de réassurance et de demandes d’indemnisation, les primes et autres actifs. - Correspondance avec les débiteurs de réassurance et Quest concernant les règlements suite à une analyse coûts-avantages au cas par cas. - Progression d’autres solutions potentielles pour maximiser les recouvrements lorsque les règlements ne sont pas viables ou ne peuvent pas être concrétisés. - Dialogue avec les liquidateurs sur le recouvrement de la contrepartie différée soumise à l’Accord de Commutation. - Continuer à avancer et, lorsque cela est possible, finaliser les procédures en cours et autres actions de recouvrement dans diverses juridictions.	Générer des fonds au profit des Créanciers.
Demandes d’indemnisation	
- Veiller à ce que les demandes d’indemnisation reçues via le Portail des créanciers soient réglées efficacement, dans un délai et à une valeur convenables. - Examen et réponse aux recommandations de Quest et d’autres fournisseurs de gestion de demandes d’indemnisation, et approbation des actions concernant les demandes d’indemnisation à valeur élevée, les demandes d’indemnisation litigieuses importantes ou les actions en recouvrement de demandes d’indemnisation contre des tiers. - Continuer à examiner et à négocier les demandes d’indemnisations complexes et les questions qui leurs sont liées. - Entreprendre des audits périodiques des demandes d’indemnisation. - Gestion continue des demandes d’indemnisation suite aux clauses de non-responsabilité de divers portefeuilles d’activités. - S’assurer que les demandes d’indemnisation admissibles sont soumises pour paiement aux fonds d’indemnisation appropriés. - Correspondance avec la SCA concernant la disponibilité d’une indemnisation de l’ICF pour les titulaires de police Elite lorsqu’Elite entrera en liquidation. - Superviser le traitement des plaintes et répondre aux remontées par Quest. - Examiner et gérer tous les contrats des fournisseurs pour s’assurer de leur adéquation.	Maximiser les fonds au profit des Créanciers en convenant de demandes d’indemnisation valides à une valeur appropriée et en utilisant les accords de compensation et de réassurance disponibles.

Clôture		
• Suivi des demandes d'indemnisation des Autres créanciers d'assurance directe et liaison avec Quest jusqu'à la Date limite de soumission des demandes. • Gestion du Plan, y compris de toutes les communications appropriées avec les créanciers. • Maintien à jour d'un rapport des résultats estimés, y compris la gestion des flux de trésorerie. • Mise en œuvre de la stratégie convenue avec le FSCS pour les assurés protégés admissibles au Royaume-Uni. • Mise en œuvre d'un système efficace de gestion et d'évaluation des demandes d'indemnisation conformément aux Lignes directrices d'estimation établies dans le Plan. • Liaison avec le Tribunal et le GFSC pour assurer la conformité en matière de sortie de l'Administration. • Obtention des autorisations de clôture. • Procédures de clôture. • Liquidation des activités de la Société en général.		Requis par la loi, s'assure que toutes les questions administratives ont été traitées et qu'il existe un mécanisme efficace pour convenir et payer les demandes d'indemnisations.
Créanciers		
• Assurer la liaison avec les Créanciers. • Réponse aux demandes des Créanciers. • Préparation et paiement de dividendes ou autres distributions conformément au Plan et à la législation sur l'insolvabilité.		Travail effectué en prévision du retour des fonds aux Créanciers et pour soutenir leur participation effective au Plan.
Supervision de la gestion de la liquidation		
• Surveillance du respect du budget par Quest. • Réunions trimestrielles pour discuter des performances et des informations concernant la gestion. • Maintien des protocoles d'exploitation. • Respecter le régime d'indicateurs clés de performance (KPI) convenu avec Quest, qui assure le suivi de leurs performances par rapport aux objectifs du Plan et de la liquidation.		S'assurer que les niveaux de service sont maintenus pour les titulaires de police Elite et qu'ils permettent une gestion et un recouvrement efficaces des demandes d'indemnisation au profit des Créanciers.
Législation et conformité		
• Respect des exigences légales en matière de déclaration. • Préparation et communication de rapports d'étape semestriels aux Créanciers et au greffier. • Communications régulières avec le Comité des Créanciers et le sous-comité chargé des honoraires. • Analyses de cas effectuées tous les six mois. • Communications continues avec les parties prenantes clés. • Délivrer un décompte final aux créanciers lors de la clôture. • Préparer des documents et des informations dans le but d'obtenir l'approbation de réviser nos honoraires et d'autres questions relatives à l'Administration. • Gérer les dossiers en stockage et le classement des documents. • Mise à jour des listes de contrôle et des systèmes de gestion du journal.		Requis par la loi/réglementation et s'assure que l'Administration, le Plan et la clôture sont menés de manière appropriée et dans des conditions de bonne gouvernance.

Stratégie et planification

- Préparer les budgets des honoraires et suivre les coûts.
- Organiser des réunions d'équipe.
- Fournir des mises à jour aux Administrateurs Conjointes concernant l'affaire.
- Négociations de contrats en cours avec des fournisseurs dans plusieurs juridictions.
- Organiser des études de cas sur le statut de l'Administration pour aider les Administrateurs Conjointes dans la prise de décision stratégique en relation avec l'Administration et le Plan.

Garantir une progression ordonnée de la gestion de la procédure et des coûts.

Impôts et TVA

- Remplir les déclarations fiscales après la nomination.
- Obtenir l'autorisation fiscale des autorités fiscales compétentes.
- Effectuer les déclarations fiscales nécessaires.

Exigence légale permettant d'assurer le paiement approprié de l'impôt sur les sociétés et d'autres taxes, au profit des Créanciers.

Annexe D : Autres informations

Informations sur les tribunaux concernant l'Administration :	La Cour suprême de Gibraltar Numéro de dossier : 2019/COMP/002
Nom complet et nom commercial :	Elite Insurance Company Limited
Numéro d'enregistrement :	91111
Adresse enregistrée :	327 Main Street, GX11 1AA, Gibraltar
Date de nomination pour l'Administration :	11 décembre 2019
Noms et adresses des Administrateurs Conjoints :	Edgar Charles Andrew Lavarello of PricewaterhouseCoopers Limited Gibraltar, 327 Main Street, Gibraltar, Dan Yoram Schwarzmann of PricewaterhouseCoopers Advisory Limited Bermudes, Washington House. 4th Floor, 16 Church Street, Hamilton HM11, Bermudes et James Cameron of PricewaterhouseCoopers LLP UK, 1 Embankment Place, Londres, WC2N 6RH Royaume-Uni
Site web de la Société :	www.pwc.co.uk/elite-insurance
Objectif poursuivi par les Administrateurs Conjoints :	Objectif b — obtenir un meilleur résultat pour l'ensemble des Créanciers de la Société que celui qui serait obtenu si la Société était liquidée (sans avoir été préalablement mise sous Administration)
Répartition des responsabilités des Administrateurs Conjoints :	En ce qui concerne les pouvoirs énoncés dans l'Annexe 1 de la GIA11, pendant la Période où l'Administration est en vigueur, toute fonction devant être exercée par les personnes désignées pour agir en tant qu'Administrateurs peut être exercée par l'une ou l'autre ou toutes les personnes désignées, ou l'une des personnes exerçant cette fonction à l'heure actuelle
Règlement (UE) 2015/848 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2015 relatif aux procédures d'insolvabilité (refonte) :	Le Règlement CE sur l'insolvabilité ne s'applique pas